



Arrêté n°3474-2024/VR/DRH/DEC du 2 mai 2024 fixant la liste des candidats déclarés admissibles à la session d'examen 2024 du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA)

LE VICE-RECTEUR DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L325-17 à L325-20 ;
- VU l'article R263-2 du code de l'éducation relatif aux attributions du Vice-recteur de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;
- VU le décret du 22 août 2022 portant nomination du vice-recteur de la Polynésie française – M. TERRET (Thierry) ;
- VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;
- VU l'arrêté n° 6546-2023/VR/DRH/DEC du 7 septembre 2023 fixant les modalités d'organisation de la session d'admissibilité du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) ouverte au titre de l'année 2024 ;
- VU la convention État – Polynésie française n°99-16 du 22 octobre 2016 relative à l'Éducation en Polynésie française ;
- VU le procès-verbal du jury de délibération du jury de l'épreuve d'admissibilité du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA), session 2024, en date du 30 avril 2024;

ARRÊTE

Article 1 A l'issue de l'épreuve d'admissibilité du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) de la session 2024, le jury autorise les candidats dont les noms suivent, par ordre alphabétique, à se présenter aux épreuves d'admission :

- Mme Laetitia, Virginie, Brune ALPINI ép. PÊCHEUR
- Mme Katia, Marie, Renée ANDREANI ép. ROCHEL
- Mme Marie-Gaëlle CROSNE
- M. Teddy FAGNIÈRES
- Mme Elodie JUNG
- Mme Marie-Chantal LIZIARD
- Mme Lucie MERCUZOT ép. HEITZ
- Mme Nolwen, Thérèse, Lise MONNIER ép. BRONSTEIN
- Mme Axelle, Marie, Géraldine MOURRIERAS
- M. Ludovic, Laurent, Miguel RAMIREZ



- Mme Magali, Géraldine VALA

Article 2 Le Secrétaire Général du Vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Papeete, le 02 mai 2024

Le vice-recteur
de la Polynésie française

Thierry TERRET

